

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE CIRCULATION RD 270**

N°90

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la société COIFFET élagage.

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société COIFFET élagage « RD 270» la circulation sera alterné du 06 avril 2023 au 07 avril 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise COIFFET élagage sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:

- Monsieur le Maire.
- Gendarmerie

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 28 mars 2023.

LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ  
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE  
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

